



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 23 mars 2015

### Elections départementales 2015 :

#### **Rappel : dépôt des déclarations de candidatures pour le 2d tour**

Quel que soit le canton, **les candidats au 2ème tour des élections départementales, le dimanche 29 mars 2015, doivent déposer leur candidature à la préfecture d'Ille-et-Vilaine – Bureau des élections – 3 avenue de la préfecture à Rennes (Beauregard).**

**Pour rappel, les déclarations seront reçues, pour le second tour, les lundi 23 mars et mardi 24 mars de 9h00 à 16h.**

**Le Préfet attire l'attention des candidats sur l'heure de clôture du dépôt des candidatures : fin des déclarations à 16h00 précises.**

Pour le second tour, seule une nouvelle déclaration de candidature (Cerfa n°15244\*01 recto-verso en annexe 4 du mémento aux candidats) est à produire.

Les candidats du binôme sont dispensés de produire à nouveau l'acceptation de leur remplaçant et les pièces justificatives qui ont été fournies à l'occasion du premier tour.

**Pour faciliter les démarches et limiter le temps d'attente, il est fortement conseillé aux candidats de prendre rendez-vous par téléphone au 02.99.02.14.31 / 21**

*Retrouvez toutes les informations nécessaires:*

- sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur (rubrique « élections ») :  
<http://www.interieur.gouv.fr>

- sur le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine :  
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections-Service-Civique/Elections/Elections-politiques/Elections-Departementales-2015/Elections-departementales-du-22-et-29-mars-2015>